

11\_INT\_593

Interpellation



Grand Conseil - Secrétariat général  
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

24 JAN. 2012

Déposé le \_\_\_\_\_

Scanné le \_\_\_\_\_

Vous aimez les écrevisses ? Nous aussi !

En 1980 des écrevisses américaines ont été relâchées par erreur dans le lac Léman. Peu présentes dans un premier temps, elles ont colonisé le lac depuis plusieurs années. Ces écrevisses exotiques causent la destruction de la faune piscicole indigène.

Cette invasion pourrait néanmoins avoir des effets positifs tant la qualité gustative des écrevisses exotiques est bonne.

Les travailleurs de notre canton adorent se prélasser au bord du lac les week-ends et consommer des produits locaux. Par ailleurs nos concitoyens se plaisent à marier les excellents vins blancs vaudois avec les plats du terroir.

Malheureusement le foisonnement administratif entrave la libre entreprise du secteur de la pêche aux écrevisses à des fins privées.

J'ai donc l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Le Conseil d'Etat va-t-il diminuer les restrictions limitant leur pêche dans le Léman ? Et pourquoi ?
2. Que va faire le Conseil d'Etat pour promouvoir la consommation locale des écrevisses exotiques comme nouveau produit du terroir vaudois ?
3. Comment le Conseil d'Etat va-t-il marier l'adjectif « exotique » à « produit du terroir » ?
4. Plus globalement quelle est la stratégie du Conseil d'Etat concernant les écrevisses dans le lac Léman ?

D'avance je remercie le Conseil d'Etat pour les réponses aux questions susmentionnées.

Lausanne, le 24 janvier 2012

Yves Ferrari